

L'An deux mille dix-huit, le neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis au Pôle Enfance-Jeunesse, à Nogent-Le-Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 48

ETAIENT PRESENTS : 31

François HUWART, Président, **Guy CHAMPION**, 1^{er} Vice-président, **Marie-Anne Pichard**, 2^{ème} Vice-présidente, **Michel THIBAUT**, 3^{ème} Vice-président, **Dominique FRANCHET**, 4^{ème} Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5^{ème} Vice-président, **Pascal MELLINGER**, **Patrice LERIGET**, **Claude EPINETTE**, **Thomas BLONSKY**, **Marc LHUILLERY**, **Gilbert DALIBARD**, **Luc CALLU**, **Rudy BUARD**, **Philippe RUHLMANN**, **Annie SEVIN**, **Jean-Pierre BOUDROT**, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Philippe RETOUT**, **Dominique WATTEBLED**, **Catherine MAUGER**, **Thierry COSSE**, **Gérard DEVOIR**, **Josiane SEIGNEUR**, **Guy BOCQUILLON**, **Catherine MENAGER**, **Pierrette DENIS**, **Éric AGUILLE**, **Jean HAREAU**, **Pierre FERRE**, **Patrick GOUHIER**, délégués titulaires ;

REPRESENTES : 1 - **Pierre BOUDET** par Jacques MARTIN ;

POUVOIRS : 6 - **Pascal LE TEXIER** à Patrice LERIGET, **Didier BOUHET** à Jean-Pierre BOUDROT, **Bernard MONGUILLON** à Guy CHAMPION, **Gaëlle COULON** à Josiane SEIGNEUR, **Jean-Claude DORDOIGNE** à Philippe RETOUT, **Jérémie CRABBE** à Thierry COSSE ;

ABSENTS : 10 - **Philippe BELLAY**, **Michel RICOUL**, **Sylvie CHERON**, **Yannick FRAPSAUCE**, **Catherine CATESSON**, **Harold HUWART**, **Marie POIRIER**, **Alain JOSSE**, **Bertrand DE MONICAULT**, **Gérard MORAND**, délégués titulaires ;

SECRETAIRE DE SEANCE : **Patrice LERIGET**

Etaient invités : Monsieur VEDELAGO, Sous-préfet de Nogent-Le-Rotrou et Monsieur MARTINEAU, Trésorier Principal de la Trésorerie de Nogent-Le-Rotrou/Thiron Gardais/Authon du Perche, excusés.

Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire

Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 mars 2018

➔ Accessible sur le site internet de la CdC www.cc-perche.fr, page Conseils communautaires

1. Budget

Monsieur le Président précise qu'en raison d'un problème informatique important, le rapprochement des comptes de gestion de la Trésorerie et des comptes administratifs de la Communauté de Communes n'a pu être finalisé, à l'exception du budget annexe du SPANC.

Le Conseil ne peut donc délibérer ce soir sur ces comptes, à l'exception du SPANC.

De même, l'affectation des résultats ne peut être officiellement réalisée.

Néanmoins, une estimation quasi-finalisée du compte administratif a été transmise avec l'invitation et une affectation prévisionnelle des résultats va être présentée.

Cette affectation est importante pour le budget primitif 2018 (autofinancement des investissements 2018).

Délibération n°180409-01 : Compte de gestion 2017 du budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°180409-02 : Compte administratif 2017 du budget annexe du SPANC

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président s'étant retiré, Monsieur Guy CHAMPION est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif du budget annexe du SPANC relatif à l'exercice 2016.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Nogent le Rotrou.

Le compte-administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	60 360.24 €	0
Recettes	159 644.02 €	0

SOLDE (1)	99 283.78 €	0
Restes à réaliser Dépenses		
Restes à réaliser Recettes		
SOLDE RAR (2)		
SOLDE (1) + (2)	99 283.78 €	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 du budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes.

Délibération n°180409-03 : Affectation des résultats 2017 du budget annexe du SPANC

Le Conseil Communautaire constate que le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du SPANC présente un excédent cumulé de fonctionnement de 99 283.78 €.

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 99 283.78 €.

Délibération n°180409-04 : Budget primitif 2018 du budget principal

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2018. Il explique en particulier que les bases de fiscalité économique sont en baisse en 2018, notamment du fait de modification dans les méthodes de calcul utilisées.

Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2018, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif principal 2018 de la Communauté de Communes qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 10 477 708 € en dépenses et 10 477 708.62 € en recettes pour la section de fonctionnement.
- 1 750 400 € en dépenses et 1 750 400.98 € en recettes pour la section d'investissement.

Délibération n°180409-05 : Budget primitif 2018 du budget annexe du transport scolaire

Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2018, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du budget annexe des transports scolaires qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 576 786.36 € en dépenses et 576 787 € en recettes pour la section de fonctionnement.
- 97 940 € en dépenses et 204 507.89 € en recettes pour la section d'investissement.

Délibération n°180409-06 : Budget primitif 2018 du budget annexe du SPANC

Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2018, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif) qui s'équilibre à :

- 149 283 € en dépenses et 149 283.78 € en recettes pour la section de fonctionnement.

Délibération n°180409-07 : Budget primitif 2018 du budget annexe des zones d'activité

Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2018, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du budget annexe des zones d'activité qui s'équilibre à :

- 913 865 € en dépenses et 913 865.89 € en recettes pour la section de fonctionnement.
- 1 151 635.45 € en dépenses et 1 151 635 € en recettes pour la section d'investissement.

Délibération n°180409-08 : Budget primitif 2018 du budget annexe de l'immobilier économique

Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2018, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du budget annexe de l'immobilier économique qui s'équilibre à :

- 1 668 261 € en dépenses et 1 668 261.87 € en recettes pour la section de fonctionnement.
- 4 770 600 € en dépenses et 4 770 600.47 € en recettes pour la section d'investissement.

Délibération n°180409-09 : Vote des taux de fiscalité ménage et de cotisation foncière des entreprises

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à déterminer les taux de fiscalité 2018.

Il est proposé de maintenir les taux de 2017 en 2018 comme suit :

	2017		2018	
	Taux	Produit perçu	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	2.51%	560 178 €	2.51%	566 482 €
Foncier bâti	2.37%	504 230 €	2.37%	511 446 €

Foncier non bâti	2.75%	44 156 €	2.75%	44 660 €
Cotisation foncière des entreprises	23.98%	2 290 490 €	23.98%	2 188 900 €
TOTAL		3 399 054 €		3 311 488 €

Monsieur le Président précise que l'intégration fiscale se poursuit encore pendant 6 ans en matière de CFE suite au passage en fiscalité professionnelle unique le 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter les taux présentés.

Délibération n°180409-10 : Vote des taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Le produit attendu par le SICTOM s'élève à 2 061 847 € en 2018.

Monsieur le Président propose de voter les taux pour l'année 2018 comme suit :

TAUX	2016	2017	2018
Zone 1	9.30%	8.80%	8.80%
Zone 2	11.12%	10.62%	10.62%
Zone3	13.72%	13.22%	13.22%
Produit total perçu/attendu	2 022 395€	2 039 947€	2 061 847 €

Zone 2 = Margon (pour partie)

Zone 3 = Nogent le Rotrou (pour partie) et St Jean Pierre Fixte (pour partie)

Zone 1 = autres secteurs géographiques de la CdC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter les taux présentés.

Délibération n°180409-11 : Subventions aux associations

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- 5 600 € à l'association Les Lutins du Parc pour l'animation d'un accueil de loisirs sur Beaumont les Autels durant les vacances d'hiver, printemps, juillet et automne (identique à 2016)..
- 2 000 € pour l'association Le Perche (en)Chanteurs pour l'organisation d'évènements en direction des RAM d'Authon du Perche, Beaumont les Autels et Nogent le Rotrou durant le festival A Portée de Voix (idem 2016).
- 1 000 € à l'association « Les Aires du Perche » (promotion touristique du Perche sur l'aire autoroutière de Frazé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

Délibération n°180409-12 : Tarifs transport scolaire 2018

Monsieur le Président propose d'appliquer les tarifs suivants en 2018 :

Pour les familles (année scolaire 2018-2019) :

- Transport vers le collège d'Authon du Perche : 25€ de frais de dossier /élève dans la limite de 50€/famille
- Transport maternelle et primaire vers les écoles de la CdC : 15€ de frais de dossier par famille (10€ en 2017)
- Duplicata de la carte de transport en cas de perte ou de vol : 10€/élève

Pour les communes non membres de la CdC qui bénéficient d'une prestation de service de la CdC pour le transport vers le collège d'Authon du Perche (La Bazoche Gouet, Moulhard, Chapelle Guillaume) :

- Coût de transport : 120€/élève pour l'année 2018 (idem 2017)
- Frais de gestion administrative : 0.64€/habitant pour l'année 2018 (idem 2017)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

2. Aménagement du territoire et urbanisme

Délibération n°180409-13 : Contribution au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires)

La Région Centre Val de Loire élabore actuellement le SRADDET. Document de planification obligatoire pour les Régions, ce schéma doit fixer « les objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

Le SCOT et le PLUI doivent être compatibles avec ce schéma.

La Communauté de Communes du Perche est consultée dans le cadre de l'élaboration du SRADDET. La contribution proposée a été jointe à l'invitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

Délibération n°180409-14 : Réseau ferroviaire de proximité (rapport Spinetta)

Le Conseil Régional Centre Val de Loire a émis un vœu sur le rapport SPINETTA et le réseau ferroviaire de proximité. Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes apporte également une contribution.

Motion proposée : le 15 février dernier, Jean-Cyril SPINETTA, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au Premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire » en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençais et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique, ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi, il est proposé que le Conseil Communautaire :

- Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Indique l'incapacité financière des Régions pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et de proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpelle les parlementaires de la Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

M. F. HUWART estime que le réseau doit permettre le maintien d'un service de proximité et que la Région ne doit pas supporter seule la charge d'investissement du réseau de proximité.

M. BLONSKY précise que la proposition SPINETTA sur les petites lignes n'a pas été retenue par le Gouvernement pour l'instant.

M. RUHLMANN souhaiterait également faire une proposition sur le routier (passage de 90 à 80 km).

M. F. HUWART indique qu'il ne s'oppose pas à la discussion mais ne votera pas favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention valide cette proposition de motion

3. Développement économique

Délibération n°180409-15 : Bâtiment « Blueweb »

Par l'intermédiaire de l'agence Altarimmo, un prospect a été trouvé pour le bâtiment dit « Blueweb », situé sur la zone de l'Aunay à Nogent le Rotrou (lieu-dit Grand Champ – section n°AE194). L'entreprise souhaite louer une partie du bâtiment, environ les deux tiers (3 691 m²). Les conditions proposées sont les suivantes :

- Bail commercial (3/6/9) avec bail ferme sur 6 ans
- Loyer de 49€/HT du m² par an
- L'entreprise souhaite réaliser des travaux liés à son activité (VRD sur l'arrière du bâtiment + installation de ponts roulants) pour un total d'environ 470 k€. Pour ces travaux qui vont contribuer à améliorer le site, elle demande une franchise de loyer de 6 mois répartis sur les 6 premières années du bail. Puis, si elle prolonge le bail jusqu'à 9 ans, une nouvelle franchise de 3 mois de loyer répartie sur les 3 années suivantes.
- Elle souhaite une mise à disposition du bâtiment à compter du 1^{er} juillet 2018 pour réaliser les travaux (estimés sur 3 à 4 mois), pour un démarrage d'activité et de loyer à compter du 1^{er} octobre 2018.

Si la proposition est validée, la Communauté de Communes devra donner congé à l'entreprise Marie-Laure Promo Action qui occupe le site dans le cadre d'un bail précaire. Une location sur la partie restante du bâtiment peut être proposée à l'entreprise.

A noter également, la Communauté de Communes devra réaliser des travaux de séparation des deux unités courant 2018 si l'offre abouti.

M. AGUILLE demande quel est le secteur d'activité de l'entreprise.

M. CHAMPION répond que c'est confidentiel pour l'instant mais qu'il ne s'agit pas d'un secteur à risque. Il ajoute que la CdC ne peut refuser cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Président à signer le bail commercial selon les conditions proposées

Délibération n°180409-16 : Dossier Perche Ambition

Projet n°18PE08 : M Romain BRULE - RBERAM – création d'une franchise ERAM - Margon

Monsieur Brulé se propose d'ouvrir une franchise ERAM dans la galerie marchande du Leclerc de Margon.

Il est déjà gérant de la boutique Sud Express en centre-ville.

Afin de développer et diversifier son activité, il crée une franchise ERAM en centre commercial.

Cette création engendrera l'embauche de 2 salariés : responsable de boutique et vendeur (se).

Investissement global : 29 299.97€/HT

Investissement éligible : 29 299.97 €/HT

Subvention proposée : 3 000 € (30% plafonné).

Avis réservé du comité de pilotage du 19 mars 2018, du fait de l'installation en centre commercial.

M. CHAMPION précise que les commerces installés en galerie commerciale n'étaient pas éligibles auparavant. Il estime que cette demande est contradictoire avec le déblocage d'un crédit de 12M€ de la Région pour redynamiser les centre-ville et les commerces.

M. RETOUT précise qu'il est favorable au projet si l'implantation se fait en centre-ville.

Mme SEVIN précise qu'elle n'a rien contre ce projet qui a tout son intérêt mais qu'elle souhaite réserver les subventions pour les projets de centre-ville.

M. BLONSKY indique qu'il était du même avis de prime abord mais considère aussi, en y réfléchissant, que c'est bien qu'une nouvelle enseigne s'installe.

M. RUHLMANN indique qu'une demande avait été faite pour un magasin de lingerie en centre-ville il y a quelques années, ainsi qu'une seconde demande en supermarché. A l'époque, il s'était abstenu pour l'aide sur la boutique en supermarché. Il reste dans la même logique aujourd'hui.

M. HUWART précise que les conditions d'exploitation ne sont pas les mêmes en centre-ville et en périphérie (loyers, travaux, parkings...).

M. LHUILLERY précise que l'enveloppe est limitée, 15 000€ à l'origine, 20 000€ aujourd'hui. La philosophie du dispositif était de soutenir les projets d'artisans et de commerçants de petite taille situés en centre-ville ou en zone rurale. Le projet proposé ne respecte pas la philosophie du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 10 abstentions et 38 voix contre, décide de ne pas attribuer la subvention Perche Ambition à cette entreprise.

4. Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions :

	Date	Lieu	Ordre du jour
Comité des Maires	Lundi 7 mai, à 18h	Pôle Enfance-Jeunesse	
Conseil Communautaire	Lundi 14 mai, à 18h30	Pôle Enfance-Jeunesse	Comptes de gestion Compte-administratif

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les conseillers communautaires présents et lève la séance à 20h15.